



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

médicaments

Question écrite n° 97645

Texte de la question

Mme Sylviane Bulteau appelle l'attention de Mme la ministre des affaires sociales et de la santé sur la question de la vente de médicaments par Internet et, conséquemment, sur le problème des médicaments falsifiés. De fait, on trouve sur Internet de plus en plus de sites qui proposent la vente de produits pharmaceutiques. Au constat de ce phénomène, il semble pertinent de s'interroger sur les conséquences que cela peut engendrer. En effet, il semble que, selon l'EAASM (Alliance européenne pour l'accès à des médicaments sûrs), 60 % de ces médicaments soient des faux ou des contrefaçons, c'est-à-dire répondant à la catégorie de « médicament falsifié » telle que la directive européenne 2011/62/UE la définit. Or cette situation, en plus de créer un problème de traçabilité des médicaments, paraît éminemment préoccupante quant aux questions de santé publique dans la mesure où les médicaments en question sont d'une efficacité forcément limitée, si ce n'est inexistante. Aussi, elle lui demande quelle politique de lutte son ministère entend mettre en œuvre à cet égard.

Données clés

Auteur : [Mme Sylviane Bulteau](#)

Circonscription : Vendée (2^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 97645

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Affaires sociales et santé

Ministère attributaire : Solidarités et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [12 juillet 2016](#), page 6456

Question retirée le : 20 juin 2017 (Fin de mandat)